

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 7

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV^e Année.

N^o 7.

Juillet 1890

Quelles sont les mesures les plus propres à augmenter l'autorité des sous-officiers vis-à-vis de la troupe ?

Une instruction spéciale des cadres précédant les cours de répétition des diverses armes serait-elle utile et dans quelle mesure ¹ ?

Ces deux questions rentrent au fond dans le même ordre d'idées ; cependant, la première étant d'une nature plus générale nous commencerons par elle et montrerons ensuite comment la seconde lui est intimement liée.

a) Quelles sont les mesures les plus propres à augmenter l'autorité des sous-officiers vis-à-vis de la troupe ?

Il est un fait certain et qui se présente pour ainsi dire chaque jour, que tout soldat préférera rester tel plutôt que d'accepter les galons de caporal. S'il n'a pas l'intention d'aspirer au grade de lieutenant, ou s'il n'est pas poussé par un sentiment de vanité ou autre, il refusera péremptoirement tout avancement en grade et l'armée se verra ainsi bien souvent privée d'un sous-officier dont les capacités et les mérites avaient été reconnus par tous ses chefs. Aujourd'hui, il est vrai, on procède autrement : les hommes jugés capables sont sans autre, obligés de passer une école au bout de laquelle ils reçoivent leurs galons de caporal. Cette mesure ou plutôt cette manière de procéder au recrutement des sous-officiers a bien remédié au mal mais elle n'empêche pas le sentiment de répugnance d'exister. Dès lors, la première question est celle-ci : D'où provient ce dégoût du soldat à devenir sous-officier ? Et la deuxième : Peut-on corriger le mal et cas échéant comment ?

¹ Ce travail, présenté et primé lors de la dernière fête fédérale des sous-officiers à Lausanne, est le second dont nous annonçons la publication dans notre numéro d'avril. A côté de quelques exagérations il renferme des idées saines et pratiques. On voit l'auteur inspiré d'un sérieux idéal de progrès et de devoir. Dans tous les cas, il est intéressant en ce qu'il montre l'opinion très juste qu'ont nos sous-officiers du rôle qu'ils doivent jouer dans l'armée. (Réd.)